



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 SEPTEMBRE 2020**

Direction Générale des Services

**ORDRE DU JOUR**

**I - AFFAIRES FINANCIÈRES ET RESSOURCES INTERNES**

- 1-1. Réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Balussou demandes de subventions
- 1-2. École des Canonges – Construction d'une salle de restauration – Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Plan de relance 2020
- 1-3. École Gabriel Fauré – Construction d'une 5<sup>ème</sup> classe – Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Plan de relance 2020
- 1-4. Aménagement d'une voie verte – RD11 – Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Plan de relance 2020
- 1-5. Renouvellement des appareils de type globe – Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Plan de relance 2020
- 1-6. Aménagement avenue Irénée Cros et avenue de Foix – Entrée de ville – Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Plan de relance 2020
- 1-7. Présentation des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2012 et suivants

Madame THIENNOT ouvre la séance, et donne lecture des procurations, désigne Pauline QUINTANILHA en tant que secrétaire de séance.

*L'an deux mille vingt et le vingt-cinq septembre à 18 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.*

**Date de la convocation** : 18 septembre 2020

**Présents** : Frédérique THIENNOT- Alain ROCHET – Xavier FAURE- Michelle BARDOU – Cécile POUCHÉLON – Pauline QUINTANILHA – Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ -- Alain DAL PONTE – Gérard LEGRAND – Jean GUICHOU - Anne LEBEAU – Clarisse CHABAL-VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN -- Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN

**Procurations** : Maryline DOUSSAT-VITAL à Cécile POUCHÉLON – Éric PUJADE à Xavier FAURE – Fabrice BOCAHUT à Alain DAL PONTE – Xavier MALBREIL à Michèle GOULIER

**Absents excusés** : Sandrine AUDIBERT – Annabelle CUMENGES – André TRIGANO

**Secrétaire de séance** : Pauline QUINTANILHA

**MADAME DOUSSAT VITAL ET MONSIEUR TRIGANO ÉTAIENT PRÉSENTS À PARTIR DU POINT N° 1-7**

Madame THIENNOT : « Nous allons, dans un premier temps évoquer le dossier qui nous a contraints à réaliser aujourd'hui, ce Conseil municipal, étant donné que les dossiers devaient être remis avant le 29 septembre. Il s'agit, des subventions, pour les collectivités, de la dotation de soutien à l'investissement local. C'est une dotation qui est déjà existante et qui sera abondée aujourd'hui, de manière complémentaire, sur tout le territoire français. C'est une subvention pour des projets d'investissement, avec une enveloppe Occitanie prévisionnelle de 94 M€. Les projets doivent être matures, structurants, favoriser les emplois directs et indirects, le lien social, avec des impacts environnementaux positifs. Les délibérations qui vous sont présentées sont au nombre de six. Il représente une demande cumulée de DSIL de 1,621 M€, sur la base d'une participation de la Ville d'un montant maximisé à 20 % du montant total du projet.

Nous allons laisser la parole, dans un premier temps au rapporteur Patrice SANGARNE. »

### **1-1 REHABILITATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE BALUSSOU – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur SANGARNE, rapporteur, indique qu'avec l'épidémie de la Covid-19, la France fait face à la plus grande crise sanitaire depuis un siècle, conduisant à un arrêt quasi complet de l'économie mondiale.

À l'initiative du gouvernement, une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire en autorisation d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été adoptée par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements, qui bénéficiera notamment aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

En région Occitanie, la mise en œuvre du Plan de relance se traduira par une enveloppe pressentie (en attente de notification définitive) de 94 millions d'euros, répartie en trois parts :

- Opérations d'intérêt régional : opérations financées par le Conseil Régional ou relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Opérations structurantes du territoire : projets ayant des fonctions supérieures d'aménagement du territoire notamment en matière de développement économique et de vie quotidienne des habitants ;
- Opérations d'intérêt local : projets dont le montant est moins important, mais restent structurants pour les territoires notamment ruraux.

La part exceptionnelle de la DSIL répond aux critères définis à l'article L.2234-32 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, elle est cumulable avec toute autre dotation de l'État. Les projets, soutenus dans ce cadre, doivent être compatibles avec les programmes nationaux déjà déployés (Action Cœur de Ville, Territoire d'industrie, contrat de ruralité) et avec l'Agenda rural.

Les attributions de la part exceptionnelle de DSIL s'opéreront sans limite de montant.

Les projets soutenus dans ce cadre doivent avoir commencé au maximum au premier semestre 2021. Il doit donc s'agir de projets prêts à démarrer rapidement ou, à défaut, de projets mûrs dont le blocage de la mise en œuvre ne tient qu'à un tour de table financier non encore finalisé.

Les dossiers doivent être déposés complets sur le site « démarches simplifiées » le 28 septembre 2020.

En accord avec les recommandations de l'État, notamment exprimées par Madame La Préfète de l'Ariège dans son courrier adressé aux Maires en date du 8 septembre dernier, la ville de Pamiers sollicite pour le projet :

*Réhabilitation de la piste d'athlétisme de Balussou*

- Une subvention DSIL – Plan de relance d'urgence 2020 à hauteur de 40.48 % du coût total de l'opération,
- Une subvention DETR à hauteur de 5,11 % du coût total de l'opération.

Le nouveau plan de financement se décompose comme suit :

DÉPENSES € H.T			RECETTES €		%	Notifications
Travaux préparatoires et travaux hors zone sportive	71 467.00	800 974.90	CNDS/ANS	7 000	0.75 %	Oui
Travaux sur zone piste	687 332.90		Com. Com. Portes d'Ariège Pyrénées	91 500	9.94 %	Oui
Travaux sur zone sportive : longueur, fosse, perche	42 175.00		Conseil Régional (CRU)	91 500	9.94 %	Oui
Piste connectée 2 couloirs 400 m Et 1 ligne droite	57 565.00	57 565.00	Conseil Départemental (CRU)	120 000	13.03 %	Oui
Matériels sportifs Haies de Courses Steeple Perche	35 866.23	35 866.23	ÉTAT – DETR	46 000	5.11 %	
Géomètre	3 208.80	3 208.80	ÉTAT – DSIL	364 634.02	40.48 %	
Labosports	3 177.60	3 177.60	Autofinancement Ville de Pamiers	180 158.51	20 %	
Étude de conception (Maîtrise d'œuvre en régie)	0	0				
<b>TOTAL HT</b>	<b>920 792.53</b>	<b>920 792.53</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>920 792.53</b>	<b>100 %</b>	

Monsieur SANGARNE demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le nouveau plan de financement concernant la réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Balussou et de l'approuver.

Madame THIENNOT : « Des questions ? Monsieur GUICHOU. »

Monsieur GUICHOU : « Oui, plus qu'une question, un constat, Madame. Voilà un projet qui était dans les cartons depuis quelque temps, que nous avons ajourné, puisqu'il nous semblait que la part communale, la part de la collectivité était excessive en son temps. Bien nous en a pris, à quelque chose malheur est bon, puisque, suite à la crise, l'État juge opportun de soutenir davantage ce genre d'opération, donc, c'est avec plaisir que nous voterons ce projet, en tout cas, cette demande de subvention, en faisant remarquer, au passage que notre patience, à défaut d'avoir répondu à l'impatience d'autres, permet à la collectivité d'économiser un certain nombre d'euros. Je vous remercie. »

Madame THIENNOT : « Je précise, toutefois, que ce projet a évolué notablement, puisqu'il s'agit, ici, de mettre en place une piste connectée. Première piste connectée de l'Ariège, qui permettra l'entraînement, non seulement aux sportifs, mais l'activité physique adaptée pour tout un chacun. Madame GOULIER. »

Madame GOULIER : « Je suis étonnée que la commission finance ne se soit pas réunie comme l'avait annoncé Monsieur ROCHET, c'était prévu pour septembre, je comprends que vous soyez pressés par le calendrier, avec une lettre de la préfète début septembre, mais on aurait aussi bien pu en débattre en commission des finances. »

Monsieur ROCHET : « La préfète nous a informés, non pas début septembre, mais mi-septembre, et le temps de réagir, nous n'avions pas, matériellement le temps de vous réunir pour, en fait, demander des subventions. Ce n'est que cela, il n'y a pas d'autres enjeux financiers que de réduire la part communale. »

Madame GOULIER : « On est bien évidemment content de récupérer des sous, pour parler tout clair, cela dit, nous aurions pu être associés pour déterminer les projets. »

Monsieur ROCHET : « C'est déjà dans le DOB, on en a parlé dans le DOB, mais ces subventions-là, je suis désolé, effectivement, si on avait eu un peu de temps, puisque vous savez qu'il y a des délais pour convoquer la commission et on n'aurait pas eu le temps, entre le moment où on a commencé à recevoir les instructions de la Préfète et le moment où on a commencé à étudier les dossiers, parce que ce n'est pas le jour où la préfète se déclare, que l'on peut définir les subventions. Le temps d'étude n'a pas permis, je suis désolé, de réunir la commission finance. »

Madame GOULIER : « Donc, on a priorisé les délais plutôt que le bien-fondé de réunir la commission des finances. »

Monsieur ROCHET : « On a priorisé le fait d'obtenir les subventions, je pense que c'était nécessaire. »

Madame GOULIER : « Oui, certes. »

Madame THIENNOT : « Sachant que comme je vous l'ai expliqué, lundi, nous devons remettre tous ces dossiers, nous avons appris, il y a dix jours environ, cette contrainte en termes de délais. »

Monsieur MEMAIN : « Je voulais bien préciser que sur l'ensemble de ces dossiers, on va les soutenir, puisqu'effectivement, c'est l'argent de l'État, mais c'est notre argent. Si on peut accélérer les choses et l'argent que l'on va économiser sur certains dossiers permettra de développer d'autres projets. Par rapport à ce que vient de dire Michèle, il y avait aussi le choix de diversifier un peu plus le type de projets soutenus dans cette première séquence-là. Par exemple, il nous semble, il y a un projet sur le sport, il y a les écoles, on va le voir après, il y a la voie verte, il y a un aménagement sur la voie publique, tout cela est très bien, il n'y a pas de soucis, ça correspond à des besoins réels qui ont été chiffrés et autres, mais par exemple, il n'y a rien sur la culture. Alors qu'il y avait, dans le plan pluriannuel d'investissement, des travaux programmés dès 2021 qui correspondaient a priori, aux critères indiqués sur le Carmel ou sur la salle du Jeu du Mail. C'est simplement pour faire remarquer ça et la réunion en commission, aurait pu permettre d'arbitrer rapidement, sur des dossiers déjà existants, d'avoir une vue plus complète et peut-être un point de vue différent. C'est cette façon de fonctionner que nous on a toujours prônée et qu'aujourd'hui, on vous propose à nouveau, de façon sereine, calme, pour faire avancer les choses. »

Madame THIENNOT : « Cette première vague concerne des travaux qui sont déjà débutés ou qui débiteront au premier semestre 2021. Il y aura une deuxième vague dans laquelle bien évidemment, pourront être étudiés les projets que vous évoquez. »

Monsieur ROCHET : « Je voudrais juste vous préciser que le montant complémentaire de cette DSIL est de 2,5 M€ pour l'Ariège. Si vous voulez, nous, on a déjà proposé plus que la DSIL pour tout l'ensemble de l'Ariège, donc, on n'allait pas encore proposer d'autres projets qui, de toute façon, auraient été retoqués. Donc, essayons de garder des munitions pour la deuxième vague qui viendra en début d'année. »

Monsieur MEMAIN : « Non, ce n'était pas de proposer d'autres projets, c'était remplacer certains projets par un projet culture, pour montrer la diversification. Mais je vous le répète, nous ne sommes pas en opposition avec ces choix-là, simplement, on trouve qu'au niveau de la méthode, on peut gagner en efficacité et en partage. »

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Article 1 : Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

Article 2 : Décide de solliciter les subventions citées ci-dessus ;

Article 3 : Autorise Madame le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente et notamment à signer tout document.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **1-2 ÉCOLE DES CANONGES – CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RESTAURATION DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL PLAN DE RELANCE 2020**

Monsieur RAULET, rapporteur, indique qu'avec l'épidémie du Covid-19, la France fait face à la plus grande crise sanitaire depuis un siècle, conduisant à un arrêt quasi complet de l'économie mondiale.

À l'initiative du gouvernement, une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire en autorisation d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été adoptée par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements, qui bénéficiera notamment aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

En région Occitanie, la mise en œuvre du Plan de relance se traduira par une enveloppe pressentie (en attente de notification définitive) de 94 millions d'euros, répartie en trois parts :

- Opérations d'intérêt régional : opérations financées par le Conseil Régional, ou relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Opérations structurantes du territoire : projets ayant des fonctions supérieures d'aménagement du territoire notamment en matière de développement économique et de vie quotidienne des habitants
- Opérations d'intérêt local : projets dont le montant est moins important, mais restent structurants pour les territoires notamment ruraux

La part exceptionnelle de la DSIL répond aux critères définis à l'article L.2234-32 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, elle est cumulable avec toute autre dotation de l'État. Les projets soutenus dans ce cadre doivent être compatibles avec les programmes nationaux déjà déployés (Action Cœur de Ville, Territoire d'industrie, contrat de ruralité...) et avec l'Agenda rural.

Les attributions de la part exceptionnelle de DSIL s'opéreront sans limite de montant.

Les projets soutenus dans ce cadre doivent avoir commencé au maximum au premier semestre 2021. Il doit donc s'agir de projets prêts à démarrer rapidement ou, à défaut, de projets mûrs dont le blocage de la mise en œuvre ne tient qu'à un tour de table financier non encore finalisé.

Les dossiers doivent être déposés complets sur le site démarches simplifiées le 28 septembre 2020.

En accord avec les recommandations de l'État, notamment exprimées par Madame La Préfète de l'Ariège dans son courrier adressé aux Maires en date du 8 septembre dernier, la ville de Pamiers sollicite pour le projet « École des Canonges – construction d'une salle de restaurant » une subvention DSIL – Plan de relance à hauteur de 53,86 % du coût total de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses			Recettes		
Objet	Prestataire	Montant €HT	Partenaire	Montant €HT	Taux
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Y. CHEVALIER	1 215,00	Etat (DSIL plan de relance COVID 19)	300 000,00	28,52%
MOE	SARL TOCRAULT-DUPUY	55 910,20	Etat (DETR notifiée)	250 000	23,76%
Mission contrôle technique	APAVE	7 634,00	Région Occitanie	0	0,00%
Mission CSPS	CBIT	3 100,00	CD09 (FDAL notifié)	25 000	2,38%
Etudes géotechniques	GFC	4 000,00	Ville (autofinancement)	477 045	45,34%
Travaux estimation maître d'œuvre	Entreprises	980 185,99			
<b>Total €HT</b>		<b>1 052 045,19</b>	<b>Total €HT</b>	<b>1 052 045,19</b>	<b>100,00%</b>

Monsieur RAULET demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement et de réalisation de ce programme et de solliciter une subvention d'un montant de 566 636,15 € auprès de l'État dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2019 portant sur la demande de subventions du projet de construction d'une salle de restauration, à l'école des Canonges.

Monsieur RAULET précise : « Nous allons passer au plan de financement prévisionnel, tableau dans lequel nous allons, si vous le voulez bien, apporter une modification par rapport à la demande de subvention DSIL dont il est question et de rapporter les 566 636,15 € à 300 000 €. C'est une modification dans le budget prévisionnel, comme l'a évoqué Monsieur ROCHET, on avait tapé peut-être un peu fort et nous étions peut-être au-delà de ce que l'on pouvait espérer. Cette modification n'entame en rien ni la nature ni la temporalité du projet, évidemment. »

Madame THIENNOT : « J'ai un point complémentaire. La construction de cette salle de restauration s'intègre dans la relocalisation des cantines scolaires qui étaient jusqu'à présent à Las Parets, afin d'éviter, en particulier, aux enfants, le déplacement. L'objectif de ces travaux, en termes de délais et septembre/octobre 2021, c'est-à-dire la prochaine rentrée scolaire. Des questions complémentaires ? Madame GOULIER. »

Madame GOULIER : « C'est par rapport au PPI, ça avait été dimensionné à hauteur de : salle de restauration à 612 000 € et je ne comprends pas comment on arrive à 1 M€. Je parle du plan pluriannuel d'investissement. »

Monsieur ROCHET : « Donnez-moi une minute et je vous réponds. En fait, dans le PPI, c'était réparti sur plusieurs exercices et la somme totale fait bien 1,52 M€. »

Monsieur MEMAIN : « Non, on a le tableau des trois ans : 2021, 2022, 2023, il n'y a que 612 000 €. »

Madame GOULIER : « Cela dit, on est enchanté pour la municipalité de recevoir plus de subventions, mais on ne comprend pas la cohérence entre ce qui est annoncé sur le plan pluriannuel et le... »

Monsieur ROCHET : « Je ne l'ai pas sous la main, si vous me laissez un peu de temps, je vous donnerai l'explication de ce montant. »

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Article 1 : Valide le plan de financement et de réalisation du programme. Dénommé « École des Canonges – construction d'une salle de restaurant ».

Article 2 : Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de l'État dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020 une subvention d'un montant de 566 636,15 €.

Article 3 : Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **1-3 ÉCOLE GABRIEL FAURÉ – CONSTRUCTION D'UNE 5EME CLASSE DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL PLAN DE RELANCE 2020**

Monsieur RAULET, indique qu'avec l'épidémie du Covid-19, la France fait face à la plus grande crise sanitaire depuis un siècle, conduisant à un arrêt quasi complet de l'économie mondiale.

À l'initiative du gouvernement, une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire en autorisation d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été adoptée par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements, qui bénéficiera notamment aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

En région Occitanie, la mise en œuvre du Plan de relance se traduira par une enveloppe pressentie (en attente de notification définitive) de 94 millions d'euros, répartie en trois parts :

- Opérations d'intérêt régional : opérations financées par le Conseil Régional, ou relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Opérations structurantes du territoire : projets ayant des fonctions supérieures d'aménagement du territoire notamment en matière de développement économique et de vie quotidienne des habitants
- Opérations d'intérêt local : projets dont le montant est moins important, mais restent structurants pour les territoires notamment ruraux

La part exceptionnelle de la DSIL répond aux critères définis à l'article L.2234-32 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, elle est cumulable avec toute autre dotation de l'État. Les projets soutenus dans ce cadre doivent être compatibles avec les programmes nationaux déjà déployés (Action Cœur de Ville, Territoire d'industrie, contrat de ruralité...) et avec l'Agenda rural.

Les attributions de la part exceptionnelle de DSIL s'opéreront sans limite de montant.

Les projets soutenus dans ce cadre doivent avoir commencé au maximum au premier semestre 2021. Il doit donc s'agir de projets prêts à démarrer rapidement ou, à défaut, de projets mûrs dont le blocage de la mise en œuvre ne tient qu'à un tour de table financier non encore finalisé.

Les dossiers doivent être déposés complet sur le site démarches simplifiées le 28 septembre 2020.

En accord avec les recommandations de l'État, notamment exprimées par Madame La Préfète de l'Ariège dans son courrier adressé aux Maires en date du 8 septembre dernier, la ville de Pamiers sollicite pour le projet « École Gabriel Fauré – construction d'une 5<sup>ème</sup> classe » une subvention DSIL – Plan de relance à hauteur de 80% du coût total de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses €HT			Recettes €HT		
Objet	Prestataire	Montant €HT	Partenaire	Montant €HT	Taux
MOE	CM2A	27 289,13	DSIL	194 175,70	80%
Contrôle Technique	APAVE	3 630,00			
SPS	CBIT	2 140,00	Ville	48 543,93	20%
Travaux (estimation)		209 660,50			
<b>Total €HT</b>		<b>242 719,63</b>	<b>Total €HT</b>	<b>242 719,63</b>	<b>100,00%</b>

Monsieur RAULET demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement et de réalisation de ce programme et de solliciter une subvention d'un montant de 194 175,70 € auprès de l'État dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020.

Monsieur RAULET précise : « Il faut savoir que cette 5<sup>e</sup> classe fonctionne depuis quelque temps, due à l'accroissement de la population scolaire. Elle fonctionne puisqu'il y a eu des aménagements dans l'école, notamment avec des dortoirs qui ont été déplacés, des salles qui ont changé de destination, mais évidemment, on ne pouvait pas continuer comme ça, pour que ça fonctionne dans des conditions sereines. Donc, nous allons construire une 5<sup>e</sup> classe. Il faut savoir qu'il y a aussi deux ateliers connexes pour un bon fonctionnement de l'école et là, il n'y aura pas de modification dans le tableau. »

Madame GOULIER : « Désolée, mais nous sommes toujours en discordance avec le plan pluriannuel d'investissement. Donc c'est très bien parce qu'on va avoir plus d'argent, certes, mais ce n'est pas clair. »

Monsieur ROCHET : « Alors, même réponse, laissez-moi deux minutes et je vous répondrai. »



Monsieur LEGRAND : « J'aimerais avoir, s'il vous plaît, un éclaircissement. Ces subventions du DSIL, ce sont des subventions espérées, ce ne sont pas des subventions acquises ? »

Madame THIENNOT : « Ce sont des subventions demandées. »

Monsieur LEGRAND : « Oui, espérées, donc, il n'est pas exclu que nous soyons amenés à demander de nouveaux plans de financement ? »

Madame THIENNOT : « Exactement. »

Monsieur LEGRAND : « Très bien merci. »

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Article 1 : Valide le plan de financement et de réalisation du programme. Dénommé « École Gabriel Fauré – construction d'une 5ème classe ».

Article 2 : Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de l'État dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020 une subvention d'un montant de 194 175,70 €.

Article 3 : Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **1-4 AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE – RD 11 – DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL PLAN DE RELANCE 2020**

Madame POUCHELON, rapporteur, indique qu'avec l'épidémie du Covid-19, la France fait face à la plus grande crise sanitaire depuis un siècle, conduisant à un arrêt quasi complet de l'économie mondiale.

À l'initiative du gouvernement, une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire en autorisation d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été adoptée par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements, qui bénéficiera notamment aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

En région Occitanie, la mise en œuvre du Plan de relance se traduira par une enveloppe pressentie (en attente de notification définitive) de 94 millions d'euros, répartie en trois parts :

- Opérations d'intérêt régional : opérations financées par le Conseil Régional, ou relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Opérations structurantes du territoire : projets ayant des fonctions supérieures d'aménagement du territoire notamment en matière de développement économique et de vie quotidienne des habitants
- Opérations d'intérêt local : projets dont le montant est moins important, mais restent structurants pour les territoires notamment ruraux

La part exceptionnelle de la DSIL répond aux critères définis à l'article L.2234-32 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, elle est cumulable avec toute autre dotation de l'État. Les projets soutenus dans ce cadre doivent être compatibles avec les programmes nationaux déjà déployés (Action Cœur de Ville, Territoire d'industrie, contrat de ruralité...) et avec l'Agenda rural.

Les attributions de la part exceptionnelle de DSIL s'opéreront sans limite de montant.

Les projets soutenus dans ce cadre doivent avoir commencé au maximum au premier semestre 2021. Il doit donc s'agir de projets prêts à démarrer rapidement ou, à défaut, de projets mûrs dont le blocage de la mise en œuvre ne tient qu'à un tour de table financier non encore finalisé.

Les dossiers doivent être déposés complet sur le site démarches simplifiées le 28 septembre 2020.

En accord avec les recommandations de l'État, notamment exprimées par Madame La Préfète de l'Ariège dans son courrier adressé aux Maires en date du 8 septembre dernier, la ville de Pamiers sollicite pour le projet « Aménagement d'une voie verte » une subvention DSIL – Plan de relance à hauteur de 35 % du coût total de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses			Recettes			
Objet	Prestataire	Montant € HT	Organisme	Dispositif	Montant € HT	Taux %
MOE	BETEM INFRA	24 750,00	ETAT	DETR, Développement économique, social, environnemental, touristique et	150 000,00	25%
			ETAT	DSIL, Plan de relance	213 703,52	35%
			REGION	Notifiée dans le cadre des travaux de sécurisation de l'accès piéton du Lycée Agricole de Pamiers	92 373,00	15%
Travaux	Entreprise externe	579 774,40	CD09	Part du projet située en agglomération 30% sur une assiette de 92 710€HT	27 543,00	5%
			VILLE	Fonds propre	120 904,88	20%
		<b>604 524,40</b>	<b>TOTAL</b>		<b>604 524,40</b>	<b>100%</b>

Madame POUCHELON demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement et de réalisation de ce programme et de solliciter une subvention d'un montant de 213 703,52 € auprès de l'État dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020.

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des 23 juin 2017, 26 janvier 2018 et 23 mars 2018 portant sur les demandes de subventions du projet d'aménagement d'une voie Verte – RD 11,

Madame POUCHELON précise : « Il était urgent de sécuriser à la fois la circulation douce sur cette voie départementale, dans le but également, qu'elle rejoigne la voie verte qui sera prochainement entamée par le Département, on l'espère, qui ira jusqu'à Mirepoix.

Monsieur MEMAIN : « Il n'y a pas d'opposition, on l'a dit tout à l'heure, simplement, des éléments d'explication, il me semble que ces travaux étaient programmés sur l'année 2020, en tout cas, on les a validés pour l'année 2020, pour un montant de 714 000 € et là, vous nous proposez, pour le premier semestre 2021 : 604 524 €. C'est pareil, une explication sur le fait que les travaux aient déjà commencé, que ça soit programmé sur l'année 2020 et donc, dans l'explication que vous nous avez donnée, c'est pour le premier semestre 2021 qu'il faut flécher les demandes, ça veut dire qu'il y aurait des subventions rétroactives ? »

Madame THIENNOT : « Les travaux ont déjà commencé et en fait, c'est le résultat des appels d'offres qui a permis d'être en deçà. »

Monsieur MEMAIN : « Ça, c'est parfait, mais par contre, malgré que les travaux aient démarré, vous pouvez demander cette subvention a posteriori ? »

Madame THIENNOT : « Oui, tout à fait, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, il faut qu'ils aient déjà démarré ou démarrent le 1<sup>er</sup> semestre 2021. »

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Article 1 : Valide le plan de financement et de réalisation du programme dénommé « Aménagement d'une voie verte ».

Article 2 : Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de l'État dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020 une subvention d'un montant de 213 703,52 €.

Article 3 : Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **1-5 RENOUELEMENT DES APPAREILS DE TYPE GLOBE – DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL PLAN DE RELANCE 2020**

Madame QUINTANILHA, rapporteur, indique qu'avec l'épidémie du Covid-19, la France fait face à la plus grande crise sanitaire depuis un siècle, conduisant à un arrêt quasi complet de l'économie mondiale.

À l'initiative du gouvernement, une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire en autorisation d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été adoptée par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements, qui bénéficiera notamment aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

En région Occitanie, la mise en œuvre du Plan de relance se traduira par une enveloppe pressentie (en attente de notification définitive) de 94 millions d'euros, répartie en trois parts :

- Opérations d'intérêt régional : opérations financées par le Conseil Régional, ou relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Opérations structurantes du territoire : projets ayant des fonctions supérieures d'aménagement du territoire notamment en matière de développement économique et de vie quotidienne des habitants
- Opérations d'intérêt local : projets dont le montant est moins important, mais restent structurants pour les territoires notamment ruraux

La part exceptionnelle de la DSIL répond aux critères définis à l'article L.2234-32 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, elle est cumulable avec toute autre dotation de l'État. Les projets soutenus dans ce cadre doivent être compatibles avec les programmes nationaux déjà déployés (Action Cœur de Ville, Territoire d'industrie, contrat de ruralité...) et avec l'Agenda rural.

Les attributions de la part exceptionnelle de DSIL s'opéreront sans limite de montant.

Les projets soutenus dans ce cadre doivent avoir commencé au maximum au premier semestre 2021. Il doit donc s'agir de projets prêts à démarrer rapidement ou, à défaut, de projets mûrs dont le blocage de la mise en œuvre ne tient qu'à un tour de table financier non encore finalisé.

Les dossiers doivent être déposés complet sur le site démarches simplifiées le 28 septembre 2020.

En accord avec les recommandations de l'État, notamment exprimées par Madame La Préfète de l'Ariège dans son courrier adressé aux Maires en date du 8 septembre dernier, la ville de Pamiers sollicite pour le projet « Renouvellement des appareils de type globes » une subvention DSIL – Plan de relance à hauteur de 80 % du coût total de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses €HT			Recettes		
Objet	Prestataire	Montant	Partenaire	Montant	Taux
Travaux tranche 1 (devis 53 appareils HLM du Foulon)	Entreprises	29 090,00	Etat (DSIL plan de relance COVID)	133 672,00	80,00%
Travaux tranche 2 à 4 (estimation)	Entreprises	138 000,00	Ville	33 418	20,00%
<b>Total €</b>		<b>167 090,00</b>	<b>Total €</b>	<b>167 090,00</b>	<b>100,00%</b>

Madame QUINTANILHA demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement et de réalisation de ce programme et de solliciter une subvention d'un montant de 133 672 € auprès de l'État dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Article 1 : Valide le plan de financement et de réalisation du programme. Dénommé « Renouvellement des appareils de type globe ».

Article 2 : Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de l'État dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020 une subvention d'un montant de 133 672 €.

Article 3 : Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **1-6 AMÉNAGEMENT AVENUE IRÉNÉE CROS ET AVENUE DE FOIX – ENTRÉE DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – PLAN DE RELANCE 2020**

Madame QUINTANILHA, rapporteur, indique qu'avec l'épidémie du Covid-19, la France fait face à la plus grande crise sanitaire depuis un siècle, conduisant à un arrêt quasi complet de l'économie mondiale.

À l'initiative du gouvernement, une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire en autorisation d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été adoptée par la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements, qui bénéficiera notamment aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

En région Occitanie, la mise en œuvre du Plan de relance se traduira par une enveloppe pressentie (en attente de notification définitive) de 94 millions d'euros, répartie en trois parts :

- Opérations d'intérêt régional : opérations financées par le Conseil Régional, ou relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Opérations structurantes du territoire : projets ayant des fonctions supérieures d'aménagement du territoire notamment en matière de développement économique et de vie quotidienne des habitants
- Opérations d'intérêt local : projets dont le montant est moins important, mais restent structurants pour les territoires notamment ruraux

La part exceptionnelle de la DSIL répond aux critères définis à l'article L.2234-32 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, elle est cumulable avec toute autre dotation de l'État. Les projets soutenus dans ce cadre doivent être compatibles avec les programmes nationaux déjà déployés (Action Cœur de Ville, Territoire d'industrie, contrat de ruralité...) et avec l'Agenda rural.

Les attributions de la part exceptionnelle de DSIL s'opéreront sans limite de montant.

Les projets soutenus dans ce cadre doivent avoir commencé au maximum au premier semestre 2021. Il doit donc s'agir de projets prêts à démarrer rapidement ou, à défaut, de projets mûrs dont le blocage de la mise en œuvre ne tient qu'à un tour de table financier non encore finalisé.

Les dossiers doivent être déposés complet sur le site démarches simplifiées le 28 septembre 2020.

En accord avec les recommandations de l'État, notamment exprimées par Madame La Préfète de l'Ariège dans son courrier adressé aux Maires en date du 8 septembre dernier, la ville de Pamiers sollicite pour le projet « Aménagement avenue Irénée Cros et avenue de Foix – entrée de ville » une subvention DSIL – Plan de relance à hauteur de 11,04% du coût total de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses €HT			Recettes €HT		
Objet	Prestataire	Montant €HT	Partenaire	Montant €HT	Taux
Foncier	Sans objet	0,00	Etat (DSIL plan de relance COVID)	148 886,11	11,04%
Etudes, étude de sol, perméabilité	PM	0,00	Etat (DSIL)	300 000	22,25%
MOE au prorata de la mission globale soit 48% de 64 980,50 € HT	OTCE	31 190,64	Etat (DETR)	150 000	11,12%
Contrôleur sécurité	Sans objet	0,00	Région	120 000	8,90%
Bureau de contrôle	Sans objet	0,00	CD09 (Traverse d'agglomération)	360 000	26,69%
Travaux VRD	Entreprises	998 917,00	Ville	269 722	20,00%
Travaux d'éclairage public	SDE09	126 500,00			
Travaux d'effacement des réseaux télécom et BT	SDE09	192 000,00			
<b>Total €HT</b>		<b>1 348 607,64</b>	<b>Total €HT</b>	<b>1 348 607,64</b>	<b>100,00%</b>

Madame QUINTANILHA demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement et de réalisation de ce programme et de solliciter une subvention d'un montant de 148 886,11 € auprès de l'État dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2019 portant sur les demandes de subventions du projet « Aménagement avenue Irénée Cros et avenue de Foix – entrée de ville ».

Monsieur LEGRAND : « En sachant que c'est une avenue très difficile à aménager, puisque nous avons déjà travaillé là-dessus et qui méritera d'être vu à la loupe, parce que ce n'est pas évident, de ménager vélos, piétons et véhicules. »

Madame QUINTANILHA : « Tout à fait, dans le cadre de la commission travaux qui se réunit la semaine prochaine, nous évoquerons le projet en profondeur. »

Monsieur MEMAIN : « C'est un endroit très accidentogène aussi, il y a eu notamment un décès, il y a un an. Moi, j'avais participé à une marche silencieuse par rapport à cela. Et je pense qu'il faudra faire un effort de communication spécifique, vous l'avez dit, on insiste là-dessus, auprès des habitants, parce que c'est quelque chose qui devait être fait à l'automne, normalement, on comprend que ça a pu être décalé, avec tous les événements qui sont survenus, mais c'est vraiment un point particulièrement important à prendre en charge. »

Madame QUINTANILHA : « Exactement, c'est un projet, bien entendu, qui était dans les tuyaux, malheureusement du fait de cet accident dramatique qui a eu lieu. Et nous avons voulu nous saisir très rapidement du sujet, pour pouvoir le faire le plus rapidement possible, tout en ne nous précipitant pas non plus. »

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Article 1 : Valide le plan de financement et de réalisation du programme dénommé « Aménagement avenue Irénée Cros et avenue de Foix – entrée de ville ».

Article 2 : Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de l'État dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Plan de relance 2020 une subvention d'un montant de 148 886,11 €.

Article 3 : Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Monsieur LEGRAND indique : « Madame le Maire, je peux faire une petite déclaration ? Merci. Je voulais simplement dire qu'accepter un plan de financement, c'est valider le projet pour lequel nous sollicitons ce plan. Que les cinq ou six points d'aujourd'hui sont des points qui étaient dans notre programme et dont certains avaient commencé et les autres étaient déjà bien avancé au point des esquisses et je voulais souligner que chaque fois que vous nous présenterez des dossiers que nous avons prévus à l'origine ou dans notre campagne électorale, nous voterons pour. Par contre, lorsque vous supprimerez certains de nos projets, évidemment, nous voterons contre. C'est la seule chose que je voulais vous dire. Merci. »

Madame THIENNOT indique : « Je laisse la parole à Monsieur ROCHET, en réponse aux questions soulevées pour les points 1 et 2. »

Madame GOULIER : « Je voudrais intervenir par rapport à ce qu'a dit Monsieur LEGRAND, nous ça ne sera pas forcément voté pour ou contre, parce qu'ils l'auront décidé avant ou après. Nous, notre priorité, ce qui va inspirer et décider de nos votes, ça sera les intérêts des Appaméens. »

Monsieur LEGRAND : « Pardon, je voudrais répondre à Madame... »

Madame THIENNOT : « S'il vous plaît, parce que là, c'est le bazar. Je vous demande de demander la parole avant de la prendre. J'avais donné la parole à Monsieur ROCHET, on va le laisser parler. »

Monsieur ROCHET : « C'était pour répondre aux deux questions que vous avez posées concernant le financement des Canonges et de la piste Balussou, en fait, les montants indiqués dans le PPI que vous avez démarré à partir de l'année 2021, n'ont pas été intégrés les montants 2020. C'est pour ça que les montants de 1,52 M€ et 142 000 € correspondent bien au PPI, mais il faudrait l'avoir en 2020. »

Monsieur MEMAIN : « Excusez-moi, je demande la parole, vous assurez la police de l'assemblée, je respecte ça sérieusement. Donc, ça veut dire, on n'a pas fait l'exercice, que l'on devrait retrouver dans le budget primitif de 2020, le complément des sommes qui sont là ? »

Monsieur ROCHET : « Exactement. »

Madame THIENNOT : « La parole est à Monsieur LEGRAND. »

Monsieur LEGRAND : « C'était simplement pour répondre à Madame que l'intérêt des Appaméens peut être apprécié différemment, suivant la façon dont on conçoit les choses. Je comprends que Madame THIENNOT les conçoive d'une façon et que notre équipe les ait conçues ou proposées d'une autre façon. C'est tout ce que je voulais dire. »

Madame THIENNOT : « Je vais demander à Monsieur LEGRAND de localiser Monsieur TRIGANO. Je propose une interruption de séance de 5 minutes dans l'hypothèse où Monsieur TRIGANO serait absent, nous poursuivrions le Conseil municipal.

## **1-7 PRESENTATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES POUR LES EXERCICES 2012 ET SUIVANTS**

Madame THIENNOT : « La séance va reprendre. Avant d'aborder précisément le contenu de ce rapport, je tiens à évoquer la transmission du rapport à la presse par un des membres du Conseil. Transmission qui a donné lieu à un long article. Il s'agit d'un acte illégal, pour lequel nous solliciterons une enquête. Au-delà de l'aspect juridique, ce type de pratique est de nature à dévaloriser le Conseil municipal et le rôle des élus. Je trouve ce comportement inacceptable. Je suis d'ailleurs très étonnée que l'ordonnateur concerné par ce rapport soit si actif dans les médias, avant la discussion de ce rapport en Conseil municipal. Ceci est à l'image du mépris qu'il porte aux institutions et à nous-mêmes. Je vais dans un premier temps vous rappeler le contexte qui a conduit à l'intervention de la Cour régionale des comptes. Cette démarche s'intègre initialement dans une étude thématique au niveau de l'Occitanie, intitulée : « Les villes moyennes en Occitanie, crise et adaptation ». Au niveau de la Ville de Pamiers, cette étude a été étendue à un contrôle de gestion en raison d'au moins deux éléments : la transmission d'une lettre de Madame le Trésorier principal à sa hiérarchie, dans le cadre de son devoir d'alerte. Ce document est confidentiel. Un courrier d'observation de Madame la Préfète, lié à la non-conformité des comptes administratifs 2017 et un budget prévisionnel 2018.

Je vais maintenant vous rappeler le déroulé des opérations :

L'ouverture du contrôle a eu lieu le 24 septembre 2018, avec jusqu'au 9 mai 2019, un travail avec l'équipe municipale et les agents municipaux. En particulier les directeurs de service. Le 9 mai 2019, la Cour des comptes s'est entretenue avec l'ordonnateur, le directeur des services, avec un premier constat écrit. Le premier rapport a été publié le 14 août 2019, rapport d'observation provisoire.

Le 11 octobre 2019, la mairie de Pamiers a envoyé au rapport des observations provisoires. La Cour des comptes a délibéré et un nouveau rapport a été reçu le 7 juillet 2020. Un rapport d'observation définitif a été adressé par la nouvelle municipalité, l'ancienne municipalité n'ayant pas envoyé de réponse.

Le 10 août 2020, le rapport a été adressé à la Cour des comptes, sachant que le rapport de la nouvelle municipalité figure de façon séparée au corps du texte, à la demande de la Cour des comptes.

Le 27 août 2020 : notification du rapport définitif et aujourd'hui, 27 septembre 2020, débat au Conseil municipal.

Abordons maintenant le rapport. Je tiens à souligner deux points qui sont liés et qui me paraissent extrêmement importants. Ce rapport concerne la gestion de la Ville durant la période de 2012 à 2018, période durant laquelle le Maire de l'équipe précédente a été l'ordonnateur exclusif. Les recommandations engagent toutefois, bien entendu, la municipalité actuelle.

Les conclusions de ce rapport ne correspondent pas à la situation actuelle, étant donné que, depuis fin 2018, les années 2019 et 2020, années préélectorales, ont vu se dégrader de façon significative la situation financière de la commune. À ce sujet, je vais laisser la parole à Monsieur ROCHET, Vice-président de la commission finance. »

Monsieur ROCHET : « Merci, Madame le Maire. Pour ma part, je voudrais vous signaler quelques points que j'ai trouvé particulièrement significatifs dans ce rapport.

En page 6, il est stipulé : « Certaines recommandations formulées par la Chambre, dans le précédent rapport 2012, n'étaient toujours pas respectées en 2019 ». Qu'a-t-on fait en sept ans ? C'est la question que je me pose. En page 7, Monsieur TRIGANO a précisé que le service des marchés publics a été réalisé en 2020... »

Monsieur TRIGANO : « Vous pourriez enlever le masque pour parler ? »

Monsieur ROCHET : « Je vais donc reprendre depuis le départ, comme cela, vous serez à même d'entendre l'ensemble des propos.

Page 6, « Certaines recommandations formulées par la Chambre, dans le précédent rapport 2012, n'étaient toujours pas respectées en 2019 », qu'a donc fait le Maire en sept ans ?



En page 7, Monsieur TRIGANO a précisé que le service des marchés publics a été réalisé en 2020. Monsieur TRIGANO a menti, non seulement à la Chambre, mais aussi aux Appaméens. Le service commun des marchés publics n'a pas été engagé en 2020.

Page 17, Monsieur TRIGANO s'est engagé à mettre en place en 2020, un projet de territoire et un pacte financier et fiscal. Encore une fois Monsieur TRIGANO a menti à la Chambre et aux Appaméens. Rien n'a été engagé et pourtant, a minima, le pacte financier et fiscal aurait dû être engagé depuis 2015, car c'est une obligation du programme ANRU, au risque de perdre les subventions de ce programme.

Pour rappel, à ce jour, aucune subvention ANRU n'a été versée à la Commune de Pamiers.

Page 30 et 31, la Chambre a noté un dysfonctionnement notable du service financier, pour la période de 2012 à 2018. Je vous rappelle que c'est le premier magistrat qui est responsable du service financier. À ce jour le service financier fonctionne dans de bonnes conditions, grâce à la venue d'un véritable Directeur général adjoint et à l'implication des collaborateurs du service.

Page 41, la Chambre souligne la piètre qualité des prévisions budgétaires qui n'ont pu être validées malgré les relances nombreuses de la Préfecture. C'est le premier magistrat de la Ville qui est en est responsable et non l'administration, je vous le rappelle.

Page 54, la Chambre souligne de fortes incertitudes sur la capacité de la Ville à réaliser les programmes : ANRU, Action Cœur de Ville et Centre-bourg. Et cela, sans tenir compte de la période 2019/2020, ni de la crise économique qui va intervenir.

Ensuite en termes de perspectives financières : la réalité, c'est un niveau d'endettement à fin 2020 qui s'élève à plus de 20 M€, soit une capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années pour rembourser de 7 ans. Mais au-delà, si nous poursuivions la politique du précédent mandat, notre capacité de désendettement passerait à 11,5 ans à fin 2023, avec une capacité d'autofinancement nette, proche de 0. Ce qui signifie que nous serions obligés d'emprunter pour rembourser les prêts en cours. Cette trajectoire délétère, nous n'en voulons pas. Comme nous l'avons déjà indiqué lors d'un précédent Conseil, nous devons absolument retrouver des marges de manœuvre budgétaires de fonctionnement pour financer les investissements et permettre à Pamiers de sortir du marasme. Je vous remercie.

Madame THIENNOT : « Avant d'aborder les recommandations de la Cour des comptes, je vais évoquer la gestion humaine et l'approche de la notion de collaboration et d'équipes de la précédente municipalité. Une gestion dite « verticale », cite le rapport de la Cour des comptes. »

Monsieur TRIGANO : « On peut répondre ? »

Madame THIENNOT : « Non, s'il vous plaît, vous attendez. »

Monsieur TRIGANO : « Vous me direz à quel moment, je pourrais répondre. »

Madame THIENNOT : « À la fin de mon intervention. »

Monsieur TRIGANO : « Merci, Madame. »

Madame THIENNOT : « Il me paraît extrêmement difficile d'évoquer la bienveillance du leader. Celui-ci, dès lors qu'il quitte la place, dénigre l'équipe qu'il a lui-même constituée. Les recrutements étaient directement effectués par le Maire, cf. page 29, faisant fi des lois et privilégiant les intérêts personnels. Inutile de rappeler que le Maire en tant qu'employeur est le premier responsable du personnel et donc, de l'administration. Le Maire ne peut avoir un tel mépris pour ses collaborateurs, qui ont souffert avec lui et qui ont été loyaux. Il doit assumer ses décisions et ne pas reporter sur des tiers, en particulier sur son équipe ses propres erreurs. Un vrai chef se reconnaît à ce type de pratique. Mais cela mérite un fort courage personnel, des qualités humaines indéniables ainsi qu'une capacité à se remettre en question.

Nous allons maintenant évoquer l'avenir et les recommandations du rapport.

La synthèse nous donne incontestablement des éléments de trajectoire pour les années à venir. Un état des lieux, des actions réalisées et en cours, en lien avec ces recommandations, sera présenté en Conseil municipal dans un an.

Sur le plan des ressources humaines, le diagnostic est sans appel : défaillance importante au sein des services communaux (page 28). Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera engagée en début d'année en concertation avec le centre de gestion. Ceci sera doublé de discussions partenariales en vue du respect du temps de travail. Le passé reste incontestablement un poids qu'il faudra progressivement alléger. Nous devons porter et résoudre ces problématiques concernant les ressources humaines dans l'intérêt de tous, tant des agents municipaux que des citoyens.

Sur le plan des finances, les recommandations seront traduites dans la mise en œuvre du débat d'orientation budgétaire avec la rigueur, la transparence, et la sincérité qui ont fait, jusqu'à présent, défaut. Les différents chantiers concernant les observations sont déjà en cours.

Concernant la création de services communs avec l'intercommunalité, les engagements pris par la précédente municipalité auprès de la Chambre n'ont pas été tenus. Cette évolution indispensable sera abordée lors du prochain Conseil des Maires de la CCPAP début octobre. La première étape pourrait être la mutualisation du service commandes publiques. Notre commune dispose de nombreux atouts qui ont permis le développement d'un territoire plus large. Nous devons bénéficier d'une juste reconnaissance. Ce rapport est pour nous un élément de pilotage fort, pour les années à venir. Au-delà des recommandations, le constat est l'impérieuse nécessité de moderniser l'action publique, faire évoluer la gouvernance, il est impératif de revoir nos relations avec notre environnement, de décroiser notre fonctionnement pour s'ouvrir à des collaborations territoriales multiples.

Je vous laisse la parole pour des questions. Monsieur TRIGANO.

Monsieur TRIGANO : « Il ne s'agit pas de question. Il s'agit simplement de répondre à la Cour des comptes. Le rapport de la Cour des comptes a été élaboré après plusieurs années de travail, de nombreux échanges, des réunions avec les magistrats. J'ai mené, depuis 25 ans, une politique de fort développement de la Ville de Pamiers et de la Communauté de communes. Ce n'est pas pour rien que le premier paragraphe du rapport de la Cour titre ; ça ne sera que des nominations de textes de la Cour des comptes : « Pamiers est une ville centre d'influence », bien sûr, je dis « Je », mais je n'étais pas seul. Il s'agit d'un travail d'équipe et ceci a été réalisé avec l'ensemble de mes collègues élus. Ce rapport comporte des remarques positives et négatives. Je commencerai par parler des remarques négatives. Elles sont de deux sortes, celles qui sont directement attachées à ma responsabilité de décideur et celles qui sont rattachées à l'administration. Je reconnais avoir fait preuve de largesse par rapport au personnel, j'ai toujours considéré que les salaires proposés aux salariés dans la fonction publique étaient particulièrement bas par rapport à la qualité de nos salariés. Effectivement, on peut me reprocher d'avoir accordé quelques avantages supplémentaires avec deux, trois, quatre jours de congés supplémentaires et là, je reconnais que l'on n'a pas observé ce qui était prévu en 2012, la non-comptabilisation du jour de carence ou encore les tickets restaurant. Pour moi, cela permettait de compenser un peu le manque de salaire, dont nous ne sommes pas maîtres puisqu'il s'agit du salaire de la fonction publique. Je reconnais également les remarques négatives qui portent sur le rapport financier entre Pamiers et les villes voisines de la Communauté de communes. J'ai toujours privilégié l'esprit communautaire en estimant que Pamiers pouvait accueillir, sans grande contrepartie financière, des sportifs de la Communauté de communes, les enfants à la cantine bio, la piscine, le gymnase, etc. C'est un choix. Pour tout le reste, les remarques relèvent du domaine de la gestion, ce qui, en grande partie, est sous la responsabilité de l'administration. Je reconnais qu'après le départ d'un excellent directeur général des services, fin 2015, j'aurais dû effectuer un recrutement extérieur, au lieu de chercher des ressources en interne. La direction des services d'une ville comme Pamiers est une mission qui demande une très grande responsabilité et une technicité de grandes connaissances, mais aussi, de l'expérience. Je suis responsable d'avoir été trop bienveillant. Car les véritables fautes reprochées sont celles commises par l'administration et par son directeur en particulier. Il y a trois ans, j'avais envisagé le retour de Monsieur BAUZA dans une mission de supervision. Et pour faire face à une technicité croissante, imposée par le contrat de la politique de la Ville, cela n'a pu se faire compte tenu d'une forte pression exercée par les cadres supérieurs pour m'en dissuader. Je le regrette.

Aujourd'hui, que dit le rapport de la Cour des comptes ? On a vu tout le négatif et je reconnais tout cela, les largesses, considérer le personnel et faire en sorte que l'on essaye d'avoir plus de recettes et peut-être moins de dépenses. Aujourd'hui, que dit le rapport ? La Cour des comptes conclut que le projet de renouvellement urbain est un beau projet, je crois que personne ne peut le contester, c'est en toute ligne dans le rapport de la Cour des comptes. Que les finances de la Ville sont saines, que son endettement est maîtrisé. Pamiers est présenté comme une ville dotée d'une bonne dynamique démographique et économique. La Cour des comptes reconnaît que la priorité est donnée depuis très longtemps au développement économique et que la Ville de Pamiers est considérée par l'INSEE, comme un grand pôle, une grande aire urbaine, le seul en Ariège constitué de communes rurales et d'un pôle urbain de plus de 10 000 emplois. Je dis bien de 10 000 emplois, c'est écrit en toutes lettres. Entre 1990 et 2013, Pamiers est la ville de l'ancienne région Midi-Pyrénées qui a créé le plus d'emplois avec un ratio supérieur à celui de Toulouse. « Pamiers se distingue aussi par l'ampleur des créations d'emploi de l'aire productive. Pamiers est le principal pôle commercial du département. La Cour des comptes note que la politique volontariste de réserve foncière qui a été engagée depuis dix ans, a permis à la commune d'acquérir des îlots urbains qui constituent des sites de projets majeurs, pour le renouvellement urbain, permettant ainsi à la ville d'être active sur le lancement des opérations ». Ça a duré dix ans. Sur la situation financière, la Cour note « un excédent brut d'exploitation de niveau satisfaisant, démontrant que les produits de gestion ne sont pas structurellement faibles par rapport aux charges quand ces dernières sont maîtrisées et un résultat financier qui s'améliore significativement depuis 2015, jusqu'à fin 2018, du fait de la volonté affirmée de la commune de se désendetter. La capacité d'autofinancement brut est d'un niveau satisfaisant, supérieur à 15 % du fait de la maîtrise des charges et du désendetterment. L'annuité de la dette a diminué très fortement de 41,6 % durant cette période ». Mais sachez que ce sont des dépenses qui étaient différées et mises de côté pour l'ANRU, justement. « La capacité de désendetterment du budget principal par rapport à sa capacité d'autofinancement brut... »

Madame THIENNOT : « Vous allez nous lire l'ensemble du rapport ? »

Monsieur TRIGANO : « Madame, s'il vous plaît, je vous prie de me laisser la liberté de parler... « était de 6,6 années et non pas de 11 années comme le dit Madame THIENNOT. Et s'améliore en passant à 4,6 années en 2018 » et j'ai toujours dit que nous remonterons à 8 années d'endettement avec 25 M€ de dettes à la fin du contrat ANRU. Enfin, la Cour des comptes conclut, sur la prospective financière en soulignant que « la capacité de désendetterment du budget principal atteindra, 6,8 années en 2023, indicateur sensiblement sous le seuil des 12 années, défini par la loi, comme une capacité de désendetterment. Ainsi, la commune, dès lors que les subventions sont demandées dans les délais et octroyées, pourra réaliser l'intégralité », je dis bien, l'intégralité « de son projet pluriannuel ». En conclusion, j'accuse la nouvelle municipalité, bien entendu Madame le Maire et son premier adjoint d'avoir effrayé les Appaméens par de fausses déclarations concernant la situation financière de la Ville de Pamiers en parlant de faillite, de salaires non payés, alors qu'il s'agit, bien souvent d'une simple faute administrative qui a été rectifiée. Alors, je tiens à vous dire une chose, très simplement, vous faites ce qui a été fait, il y a six ans. On a dit de Pamiers que c'était une ville sale, que le centre-ville était moche, etc. Résultat de l'affaire pendant des années, personne ne pouvait emprunter au centre-ville, aujourd'hui Monsieur, en disant que l'on est au bord de la faillite, vous desservez Pamiers. Alors je vous en prie, je vous ai tendu la main en vous proposant de travailler avec vous, pour l'emploi, pour le développement, pour la création d'entreprises, vous avez refusé, je le note, si c'est ça la démocratie, alors c'est lamentable. Je vous dis simplement que nous devons être fiers d'avoir une ville comme Pamiers que vous avez la chance d'avoir dans les mains une ville formidable, qui a un très bon contrat et qui va réussir à condition que l'on travaille ensemble et pas face à face. Nous ne sommes plus en campagne électorale et je crois que vous vous trompez. Ne donnons pas de mauvaises informations, travaillons, prenez la main que je vous tends. Croyez-le Madame, travaillez avec nous, on a de l'expérience, on n'a pas envie d'avoir un titre, ni d'indemnités de fonction, on a besoin de faire en sorte que les Appaméens qui nous ont fait confiance, ceux qui depuis 25 ans m'ont suivi, puissent, eux aussi, savoir que l'on n'a pas fui. J'aurais pu ne pas venir, j'aurais pu m'abstenir... »

Madame THIENNOT : « Vous êtes Conseiller municipal, il me semble. »

Monsieur TRIGANO : « Madame, je vous prie, je resterai avec mes collègues le temps qu'il faudra, pour bien voir que ce programme, qui est très bon, sera réalisé. Vous en avez les moyens et vous en avez les finances. Arrêtez de dire du mal de votre Ville, servez-la, ne la desservez pas. »

Monsieur ROCHET : « Monsieur, vous m'avez tendu la main pour un marché de dupes, que d'autres ont accepté, et pour moi, la loyauté est un élément majeur de ma philosophie de vie. Je ne regrette nullement de n'avoir pas tenu la main qui n'est pas sincère. »

Monsieur TRIGANO : « Vous avez actuellement une direction administrative qui est la même que ceux auxquels on reproche des fautes. Alors, continuez avec les mêmes et vous aurez les mêmes résultats. »

Madame THIENNOT : « C'est vous qui reprochez à cette direction administrative que vous avez choisie, Monsieur. Si elle ne convenait pas, il fallait vous en séparer. Ce comportement est pour moi inacceptable et ça confirme tout à fait ce que j'ai dit dans ma présentation. »

Monsieur TRIGANO : « Je l'ai choisie, vous pouvez la modifier. »

Madame THIENNOT : « Vous l'avez choisie, vous ne pouvez plus la critiquer, il faut l'assumer, Monsieur... Très bien. Des questions ? Des remarques ? Madame GOULIER. »

Madame GOULIER : « Bien sûr. On entend beaucoup de choses, Monsieur TRIGANO est très content de lui... vous voulez que je vienne vous le dire à l'oreille ? Il fallait lire notre programme, Monsieur TRIGANO. Je vais enlever mon masque. Vous êtes content de vous, vous vous estimez généreux. Avec quoi ? Avec 30 % de plus d'imposition sur Pamiers par rapport aux autres villes de la même taille ? De toute façon, je ne vais pas rentrer dans les détails, les commentaires qu'a fait la municipalité... mais je vous parle à vous aussi, vous êtes en principe concerné, c'est votre bilan, le leur, on va le suivre. Le vôtre, on va le subir. On est d'accord ? Parce qu'on lit bien... On fait partie de l'équipe bénévole donc, il n'y a aucun problème. Donc, vous avez bien vu : absence de pilotage financier, aucune stratégie immobilière, oui, vous avez fait des acquisitions, mais il n'y avait rien derrière, la dette qu'il y a... On va tourner la page. Maintenant, je me tourne vers l'autre équipe, on a bien lu, on sait lire et on est prêt à y aller.

Donc, Monsieur TRIGANO s'est proposé de vous aider, vous avez vu un petit peu les orientations de l'équipe, si vous n'allez pas comme eux, ils seront contre vous. Nous, on va aller dans l'intérêt de la population de Pamiers et des recommandations de la Cour des comptes. On veillera bien à ce que ce qui est demandé par la Cour des comptes soit respecté. »

Madame THIENNOT : « D'autres remarques ? Monsieur MEMAIN. »

Monsieur MEMAIN : « C'est assez vivant aujourd'hui. Juste une remarque de caractère stratégie politique, on a bien entendu qu'il y a des responsabilités et des responsables autour de la table, clairement désignées par vous. Ce sont aussi des responsabilités partagées, c'est-à-dire que quand on est en Conseil municipal et qu'on lève la main pour voter des budgets, qu'on lève la main pour adopter toute une série de démarches, l'ensemble du Conseil municipal est concerné, s'il ne fait pas de remarque. Donc, cela veut dire qu'autour de cette table, on a un premier magistrat qui était présent et qui assume sa part importante liée aux décisions qui n'ont pas été judicieuses, qui ont été prises, mais il y a d'autres personnes autour de la table, du côté de Monsieur TRIGANO, dans votre groupe également Madame THIENNOT, dans la majorité qui ont été également présents, sur cette mandature ou sur d'autres mandatures et qui en levant la main et qui en acceptant de voter un certain nombre de budgets, ou de ne pas s'intéresser à d'autres dossiers portent cette responsabilité.

Comme l'a dit Madame GOULIER, on tourne la page, on va se tourner vers l'avenir, on ne va pas être sans cesse ce qu'il s'est passé, mais ça veut dire aussi que chacun d'entre nous, autour de cette table, y compris les absents qui sont représentés, on a notre responsabilité, dans les dossiers que l'on nous présente de regarder de poser des questions, d'intervenir et d'ouvrir des débats. Ce n'est pas simplement la responsabilité de la première magistrate que vous êtes ou celle du responsable des services qui normalement agit sous votre responsabilité. C'est une responsabilité collective et individuelle et je pense qu'il faut que toutes et tous, nous l'assumions. On peut commettre des erreurs, vous pouvez commettre des erreurs, on saura les relever, on l'a déjà fait par le passé, mais je pense qu'il faut être vigilant sur cette responsabilité collective et ne pas chercher uniquement une personne par rapport aux erreurs qui ont été commises, qui sont quand même assez importantes. »

Madame THIENNOT : « Je suis tout à fait d'accord avec vous pour la responsabilité de l'ensemble du Conseil municipal et je soulignerai aussi, l'intérêt de la participation aux commissions qui préparent incontestablement la décision. Monsieur GUICHOU. »

Monsieur GUICHOU : « Madame, je voudrais revenir une seconde sur vos propos introductifs, s'agissant de la transmission à nos amis de la presse d'information, bien évidemment, on ne leur demandera pas de trahir leur source, en plus, il y a en a qui n'ont rien reçu, tout simplement dire que j'ai reçu comme tous nos collègues ici, un mail de Monsieur le directeur général des services nous rappelant la confidentialité du rapport jusqu'à sa présentation de ce soir. C'est très bien si effectivement, une enquête permet de remonter un peu aux origines de ces fuites. Visiblement, nombreux sont ceux qui en ont profité et moi, je souhaite que cette enquête permette de savoir s'il y a eu des fuites hier, voir avant hier et à qui elles sont profité ? Que cette enquête soit diligentée sur la durée de l'enquête de la Chambre régionale des comptes. Je vous remercie. »

Madame THIENNOT : « Au-delà de la fuite, il y a un article signé, dans le journal La Dépêche d'aujourd'hui. Madame GOULIER »

Madame GOULIER : « Juste une remarque sur la communication. Moi, j'ai récupéré l'article de presse d'aujourd'hui ou d'hier, le vôtre aussi, puisque vous nous avez bien précisé qu'il ne fallait pas communiquer avant et Monsieur MORISON nous l'a bien répété, ça, c'était dans la semaine. En fait, je précise que nous sommes les seuls ici, à n'avoir pas communiqué. »

Madame THIENNOT : « Madame GOULIER, nous n'avons absolument pas parlé dans cet article, malheureusement, je suis en photo, j'ai évoqué cette problématique avec Monsieur DROILLARD de la Dépêche, je suis en photo dans cet article, je n'ai absolument pas été interrogée par la Dépêche. Monsieur ROCHET s'est totalement abstenu, la photo est effectivement très équivoque, la parole est équivoque. »

Madame GOULIER : « Les commentaires sont sûrs ? »

Madame THIENNOT : « Les commentaires sont équivoques et de plus, la présence sur cet article de l'ex-maire de la Ville dans le bureau du maire, me paraît source d'une certaine ambiguïté. »

Madame GOULIER : « Ça nous éclaire un peu plus. Merci. »

Madame THIENNOT : « Je vous remercie, Madame GOULIER, d'avoir abordé ce sujet, cela m'a donné l'occasion de m'exprimer. Monsieur MEMAIN ? »

Monsieur MEMAIN : « Juste une remarque que j'avais prévue, mais que j'ai oublié de faire, dans les acteurs, dans les parties prenantes de la gestion de la Ville il y a également les habitants de Pamiers et je pense que l'on a vraiment toutes et tous, à faire un effort de pédagogie d'explication, d'ouverture de nos débats. Vous savez que depuis votre installation, on vous réclame la retransmission de ces débats. On pense que ça fait partie des choses importantes.

L'ouverture des dossiers à l'ensemble de la presse, c'était un engagement que nous avons tous pris, les candidats qui sont présents ici, de mettre à disposition, les documents et les données et de faciliter également, on a des questions par rapport à cela, le mandat électif des groupes minoritaires que nous représentons, en les prenant en compte, à leur mesure. On est minoritaire donc ce n'est pas nous qui sommes prioritaires dans vos actions, dans vos pensées et dans vos actes, mais on pense que ça fait partie d'un tout, en particulier vis-à-vis des citoyens, d'ouvrir les débats. Je prends des exemples, vous avez pris des initiatives d'information des élus sur l'ANRU, d'information des élus sur la politique de la Ville. On vous a demandé, à plusieurs reprises, d'ouvrir ces débats, de permettre à d'autres personnes d'y assister. Pour des raisons qui vous appartiennent, vous n'avez pas voulu le faire cette fois, mais on vous invite régulièrement, à permettre à ce que les débats que l'on a ici, soient partagés, puissent être vus et revus par ceux que ça intéresse, voire que ça serve d'outil pédagogique. Je pense que cet effort de communication, de démocratisation et de pédagogie, parce qu'il faut aussi expliquer, pas simplement assister, c'est un effort que l'on doit mener tous. Ça permet à tout un chacun, on a des citoyens éclairés, des lanceurs d'alertes, ça leur permet de s'emparer des informations, de nous déranger de nous contredire, mais au moins, c'est le débat démocratique. »

Madame THIENNOT : « En réponse à vos questions : vous savez que l'on est passé en vigilance rouge Covid, donc, l'accès à cette salle est limité. Concernant la diffusion par Internet des débats du Conseil municipal, c'est une forte volonté, qui est actuellement ralentie pour des raisons exclusivement techniques. Dernier élément, le rapport de la Cour des comptes sera sur le site de la Mairie, dès lundi. Nous allons passer au vote qui ne valide bien sûr pas le rapport de la Cour des comptes, mais qui valide le fait qu'il ait été délibéré en Conseil municipal ? »

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### QUESTIONS DIVERSES

Madame THIENNOT : « Nous allons aborder les questions diverses proposées par Madame GOULIER, Monsieur MEMAIN et Monsieur MALBREIL.

Madame THIENNOT donne lecture de la question relative à une **délibération sur un budget formation pour les élus**. *« Nous avons bien noté que suite à des demandes réitérées, vous aviez décidé d'organiser, ce 28 septembre 2020, une séance de travail collective pour les élus sur les questions et enjeux liés à l'accès à la formation, nous vous en remercions.*

*Toutefois, comme nous l'avons rappelé en début de séance du Conseil municipal du 28 juillet, une délibération doit être prise au plus tard dans les trois mois de l'installation du Conseil concernant le budget qui sera dévolu à ce poste. Nous vous proposons donc, de mettre à profit, cette séance du Conseil municipal du 25/9, pour soumettre une délibération pour être en conformité avec les délais légaux et réglementaires, cela permettra aussi aux élus de s'inscrire plus rapidement, dans les sessions de formation correspondant aux besoins identifiés dans l'intérêt de leur mandat électif. »*

Madame THIENNOT : « Concernant cette délibération, comme vous l'avez souligné, une rencontre aura lieu lundi, et je pense que cette rencontre permettra de préparer de façon efficace, pertinente et budgétée la délibération du Conseil du 13 octobre. Effectivement, le délai est de trois mois, nous les avons dépassés, mais je pense qu'il vaut mieux faire quelque chose de précis. J'ai des informations complémentaires de l'association des Maires avant de prendre une délibération tout à fait imprécise. »

Monsieur MEMAIN : « Sur ce point, il n'y a pas d'opposition sur le fond de ce que vous venez de dire, simplement, régulièrement vous nous opposez le respect des règles et du règlement, pour refuser certaines choses que nous demandons, et c'est votre droit, et même, votre responsabilité. Là, on vous a simplement prévenue longtemps à l'avance, on avait une fenêtre de tir, si je peux employer cette expression un peu triviale, on avait la possibilité de prendre cette délibération qui nécessite quand même une décision budgétaire.

C'est-à-dire qu'il faut inscrire au budget de l'année 2021, ou 2020, je ne sais pas comment on pourra faire... Une décision modificative... d'inscrire un budget permettant de financer des actions de formation. Là, le fait d'attendre le 13 octobre va encore plus décaler dans le temps et offrir moins de possibilités.

On entend votre remarque, mais on voulait quand même insister sur ce point. Puisqu'on vous avait prévenue suffisamment à l'avance. »

Madame THIENNOT : « Vous avez raison, sauf qu'il est vrai que nous ne chômons pas et que ça n'a pas été notre priorité sachant que pour répondre à votre deuxième remarque, il reste 10 000 € qui ont été positionnés sur le budget 2020, qui pourront être utilisés au vu des souhaits de formation de chacun.

Madame THIENNOT donne lecture de la deuxième question posée par les deux groupes minoritaires relative au **local pour les élus des groupes minoritaires**. « Depuis l'installation du Conseil municipal début juillet dernier, nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du DGS et lors d'une rencontre avec Madame le Maire, pour cette question de mise à disposition de locaux pour notre groupe. Il s'agit pour nos élus d'une condition importante pour l'exécution de leur mandat. À aucun moment, nous n'avons eu de refus sur ce point, mais force est de constater après près de trois mois de notre installation qu'aucune solution concrète n'est mise en place. Nous vous demandons donc, Madame le Maire de prendre des décisions nécessaires à mise à disposition du local. »

Madame THIENNOT : « Chaque groupe aura un bureau avec Wi-Fi, qu'il pourra occuper en permanence puisqu'il sera à un usage exclusif, ce qui n'est pas mentionné par la loi ; d'ici un mois maximum. »

Monsieur MEMAIN : « Il y avait une question de la localisation de ce bureau. Dans les locaux de la Mairie ? »

Madame THIENNOT : « Non, à la salle Espalioux. Nous n'avons pas de place, en dehors des placards, dans la Mairie. »

Monsieur TRIGANO : « On ne manque pas d'espace. Voyez-vous les mots blessants, le placard, c'est un mot blessant. »

Madame THIENNOT : « C'est juste un descriptif de certaines pièces, vous pouvez franchir cette porte et vous trouverez des placards, cette porte là-bas, un placard avec des balais. J'y suis allée, Monsieur TRIGANO. »

Monsieur TRIGANO : « Vous en rajoutez un peu, des balais maintenant. À quoi ça sert de blesser les gens ? À quoi ça sert ? On est là pour servir les Appaméens, on n'est pas là pour se disputer »

Madame THIENNOT : « Alors je vais maintenant évoquer une autre question.

Madame THIENNOT donne lecture de la question relative au **remboursement des pertes de revenus pour les Conseillers en activité pour exécuter leur mandat**. « Les dispositions du code général des collectivités territoriales qui nous ont été rappelées lors de l'installation du Conseil municipal du 3 juillet dernier sont explicites. Les pertes de revenus subies par les Conseillers municipaux qui exercent une activité professionnelle, salariée ou non salariée et qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction peuvent être compensées par la Commune ou par l'organisme auprès duquel il la représente ; lorsque celle-ci résulte de leur participation aux séances et aux réunions mentionnées à l'article L2123-1, de l'exercice de leur droit, à un crédit d'heures lorsqu'ils ont la qualité de salarié ou lorsqu'il exerce une activité professionnelle non-salariée ; du temps qu'il consacre à l'administration de cette commune ou de cet organisme et à la préparation des réunions, des instances où ils siègent, dans la limite des crédits d'heures prévus par les Conseillers de la commune.

*Cette compensation est limitée à 72 heures par élu et par an. Chaque heure ne peut être rémunérée à un montant supérieur à 1 fois ½, la valeur horaire du salaire minimum de croissance, article L2123-3 du CGTC. Nous souhaitons connaître les dispositions et modalités pratiques au sein de la municipalité, permettant aux élus qui le souhaitent d'exercer ce droit, d'être moins pénalisés financièrement par leur engagement électif. »*

Madame THIENNOT : « Je reprécise cette phrase, ce n'est pas une obligation, c'est « peuvent être compensées ». Ensuite, je souhaite que seuls les élus ayant des délégations soient indemnisés. Des remarques ? Des questions ? Pas de question. »

Madame THIENNOT donne lecture de la dernière question relative à **l'implantation des infrastructures des réseaux 5 G**. « *Nous demandons de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal, un point de débat sur l'implantation d'infrastructures de réseaux 5G, sur le territoire de notre commune. Nous souhaitons au travers de la saisine des commissions compétentes en amont, un débat public avec les administrés de Pamiers. Voire une consultation citoyenne, pour que l'on puisse évaluer collectivement les conditions de sécurité pour le déploiement de telles infrastructures sur notre territoire. La balance entre le service rendu du 5G et son impact écologique et sanitaire doit être étudié avant toute nouvelle installation. C'est pour cela que nous souhaitons que ce point soit abordé à l'ordre du jour d'une prochaine séance afin, à la fois, de débattre et délibérer sur un vœu que nous vous proposerons en termes de moratoire et surtout sur les modalités de consultation citoyenne, démocratique, au sein de notre commune. »*

Madame THIENNOT : « Je tiens à préciser que les maires ne sont pas compétents pour le déploiement des réseaux et si vous souhaitez une consultation citoyenne, c'est à la préfecture qu'il faut le demander. »

Monsieur MEMAIN : « C'est un peu en contradiction avec ce que l'on a dit et sur lequel vous étiez plus ou moins d'accord. Nous, on ne vous demande pas de prendre de décision. On n'a pas présenté aujourd'hui, ce vœu pour vous l'imposer et imposer un débat qui n'était pas préparé. La seule vocation de cette question était de prévoir, d'instaurer un débat au sein, par exemple, de la commission transition, mais ça peut être une autre commission, si vous le décidez, pour pouvoir préparer ce débat, voire si effectivement, on peut porter ce débat auprès de la population et ensuite, éventuellement, proposer un moratoire ou autres. On tient à vous préciser que premièrement, c'est une recommandation de la conférence citoyenne sur le débat, qui a mis ça comme l'un des 149 points qui étaient importants pour eux. Et ensuite, qu'il y a un nombre très important de maires, très important, à l'échelle de la France, en tout cas de mairies significatives, il y a plus de 70 élus de pratiquement tous les bords politiques de gauche, je vous laisse regarder, il y a une tribune qui est parue, dont des maires de villes très importantes, qui ont posé ce principe de débat démocratique, qui ont proposé également de faire un moratoire pour vérifier toutes les conséquences et autres. Donc, nous, le seul niveau que l'on vous demande, c'est de mettre en place ce débat, au sein d'une commission, pour que ce débat soit porté par la municipalité. Et il me semble, on a des exemples dans d'autres domaines, je vais en prendre un seul pour ne pas les multiplier, je ne vais pas parler des pesticides et autres, mais il me semble que le courage d'une mairie, c'est aussi d'affronter des problèmes qui ne vont peut-être pas être de sa responsabilité d'un point de vue légal, mais qui vont quand même avoir des impacts sur la vie des citoyens. Je vais prendre le seul exemple, il y en a vraiment beaucoup, des OGM. Quand il y a eu un débat public sur les OGM, au départ, c'est venu de décisions, de moratoires de municipalités. Le débat s'est instauré, a prospéré et on arrive, aujourd'hui, à un consensus large de toute la population pour rejeter ces OGM. C'est dans un domaine totalement différent, mais ça a également trait à la santé publique, ça a également trait à l'environnement et il nous semble que dans le débat scientifique, il y a des points de vue qui s'opposent. Donc, nous, on souhaite simplement que la municipalité participe à ce débat avec ses élus, avec les citoyens et fasse prospérer ce débat. C'était la seule vocation de ce point. On a entendu votre réponse, hier, à la communauté de communes, je ne sais pas si vous allez faire un vote pour être contre ou pour un débat, peut-être faire deux ou trois votes pour arriver à vos fins. Mais franchement, je trouve que c'est dommage de vous priver, alors que juste avant, vous nous expliquiez que vous étiez d'accord pour associer les citoyens.



C'est vraiment dommage, si vous persistez dans votre choix de vous priver de cette possibilité. »

Madame THIENNOT : « Je souhaite que les commissions réfléchissent dans les domaines de compétence de la Mairie, domaines qui sont déjà énormes, avec un travail qui est extrêmement important. Si vous souhaitez une consultation citoyenne, je vous l'ai dit, vous pouvez la demander à la préfecture et rien ne vous empêche d'organiser un débat où vous le souhaitez si ce thème vous intéresse. Par contre, vous pouvez éventuellement évoquer la possibilité d'un débat au niveau de votre commission sur l'éco-responsabilité et puis en discuter entre vous. Je pense que l'on a déjà beaucoup de travail et qu'il ne faut pas se disperser. »

Monsieur MEMAIN : « Je vais terminer, mais il me semble que la santé publique et l'environnement font partie de nos priorités. Et c'est vraiment, là un effet majeur, je ne parle pas de l'aspect économique, puisque vous nous avez expliqué que l'emploi, ce n'était pas dans nos compétences, mais je parle uniquement de l'aspect environnemental et sanitaire. Moi, il me semble que c'est vraiment une de nos priorités, je dis « nos priorités », je ne parle pas des nôtres en tant que groupe, je parle des priorités collectives, telles qu'on les a mises en avant dans notre campagne. Je trouve dommage que vous renvoyiez à la commission, mais que vous ne portiez pas, en tant que maire, ce choix-là qui vous est proposé par un groupe minoritaire. »

Madame THIENNOT : « Pas de remarque, la séance est close. Merci. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.